



Compte-Rendu du
Comité Technique
de la Direction
Nationale Garde-
Côtes des Douanes
18 février 2020

Le Comité Technique du 18 février 2020 a été présidé par M. DUTHEIL (Directeur DNGCD).

L'Administration a en outre été représentée par : M. MARIE (Directeur Adjoint DNGCD) - M. BALLARIN (Directeur SGCD_MED) - M. FAYOLLET (Directeur SGCD_MMNA) - M. HAAN (Directeur SGCD_AG) - Mme ROUMEAU (Cheffe PRH) - M. ROUMEAU (Chef PEM) - M. MORMINA (Chef PMR) - Mme MEROI (Cheffe SG) - Mme POUZOLS (SG) - M. BURVINGT (Conseiller BEAT) - M. MALLET (Conseille Prévention)

Les déclarations liminaires des différentes OS ont convergé vers un ensemble de constats partagés :

- le rejet, en l'état, du projet de retraite universelle par points : les OS ont unanimement rappelé leur soutien à la lutte des collègues de l'intersyndicale et ont par ailleurs souligné la nécessité de maintenir la possibilité - pour tout agent de la surveillance ayant effectué 17 ans de service dans ladite branche - de bénéficier des dispositions relatives au départ en retraite anticipé
- l'absence de proposition de l'administration pour palier à la problématique des heures d'avance
- la nécessité de recruter urgemment afin de répondre aux difficultés rencontrées dans de nombreuses unités aéro-maritimes
- le souhait de voir se mettre en place une filière métier au sein de la DNGCD permettant aux agents d'envisager un parcours de carrière cohérent et motivant
- la volonté des OS d'être associés aux Ateliers de Travail lesquels constituent une occasion unique d'associer les personnels par le biais de leurs représentants à un travail qui aura une incidence sur leurs futures conditions.
- l'absence de locaux syndicaux

En réponse à ces propos introductifs, le président du Comité Technique s'est félicité de la fréquence avec laquelle OS et Administration parvenaient à se réunir afin d'oeuvrer au dialogue social. Il a en outre précisé que le déménagement de la BSAT de Dugny - Le Bourget à Margny-les-Compiègne avait été retiré des sujets soumis au vote, mais fait l'objet d'une information-; une visite du site par



le directeur de la DNGCD et une réunion avec le sous-préfet et les représentants de l'ARC devant avoir lieu le 28 février prochain. M. DUTHEIL a finalement précisé :

- qu'un groupe de travail afférent à l'indemnitaire aura prochainement lieu - la date de sa tenue sera communiquée aux OS au plus tôt
- que les Ateliers de Travail (AT) feront l'objet d'une communication plus large à l'avenir en amont de leur tenue afin de permettre une remontée d'informations optimale - leur nombre n'est d'ailleurs pas limitatif; libre aux OS et aux agents de soumettre à l'EM les thèmes qu'ils jugeraient nécessaires de voir traités en AT
- que la disponibilité des moyens fera l'objet d'une communication régulière aux OS
- que les instances n'auront pas lieu ailleurs qu'à l'EM même si son emplacement engendre de nombreux déplacements
- qu'un projet a été présenté pour récupérer la partie non encore occupée du 4ème étage. Cela permettrait, entre autres, de créer un local syndical.
- qu'une future rencontre avec la DG sera l'occasion de faire le point sur les primes et indemnités de démarrage promises aux agents de la DNGCD lors de sa préfiguration
- que le GT indemnitaire permettra d'aborder le cas des agents non spécialistes du CODM

Approbation des PV du 10 décembre 2019 et du 8 janvier 2020 (CT de reconvoction)

Les PV des CT du 10 décembre 2019 et du 8 janvier 2020 ont été approuvés par l'ensemble des OS représentées lors de ces deux comités.

Vote des ER et du PAE 2020 (par unité)

En réponse à la remarque de plusieurs OS concernant les disparités et manque d'homogénéité des ER soumis au vote, l'Administration a expliqué qu'il s'agissait d'une photographie des 3 SGCD dans leur configuration 2019 et que la répartition des ER par façades était parfaitement modulable.

L'Administration a, à ce titre, invité les OS à travailler de concert à la préparation des GT à venir dans le but d'arriver à une répartition la plus homogène possible qui ne manque toutefois pas de prendre en compte les spécificités de chaque façade (moyens affectés, missions).

USD-FO affirme :

- que les problèmes de personnel seront résolus en partie par la création de filières métiers
- qu'il faut créer des conditions acceptables (intéressement financier notamment) pour palier aux soucis induits par les besoins de renforts ponctuels en cas de manque de personnel dans



SD FO Douanes
46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS
! : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47.70.31.21 (SND-FO)
Adresses mails : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr - fodouanes@gmx.com
Sites Internet : www.sncd.info - www.fodouanes.fr



certaines unités et éviter ainsi d'avoir à chercher des ressources à l'extérieur

- que le maintien du ratio PNT/pilote actuel est indispensable, notamment la composition des équipage hélicoptères étant normalement de 2 pilotes pour 1 PNT, le ratio PNT doit être légèrement supérieur pour garantir la nécessaire souplesse de programmation (idéalement 1 PNT pour 2 pilotes + 1 PNT)
- qu'une stratégie à court, moyen et long terme doit être mise en place par l'Administration pour faciliter l'intégration et la fidélisation de ses apprentis (ex : maintenance et OGMN)
- que le manque de PNNT au sein de la DNGCD peut être résolu par l'ouverture du concours dédié qui existe depuis un certain nombre d'années

L'Administration a confirmé :

- que l'ENDLR s'est officiellement engagée à former 100 marins sur 3 ans afin de compenser les départs à la retraite à venir
- sur une demande d'information précise d'USD-FO, qu'aucune décision relative à l'emploi de pilotes de l'armée de l'air pour suppléer nos pilotes douaniers n'avait été prise
- que le recrutement de contractuels n'est pas une politique systémique : il n'intervient qu'en cas d'absence de ressource adaptée en interne
- que les problématiques des heures d'avance, du comblement des vacances et du manque de personnel étaient à l'étude
- qu'elle invite les OS à dresser un bilan exhaustif des écueils relatives aux effets de bord et de le faire remonter à l'EM dans les plus brefs délais

Considérant :

- que la visibilité sur les ER présentés est insuffisante
- que le volume global d'ER alloué à la DNGCD n'est pas satisfaisant
- que les ER par type d'unité ne sont pas cohérents

USD-FO a voté contre la validation des ER et du PAE 2020.

USD-FO s'est dite prête à formuler à l'Administration des propositions homogénéisées par type d'unité.

De ce fait, une reconvoction du CT aura lieu le 12 mars prochain.



Déménagement et ré-organisation de la BSAT DUGNY (LE BOURGET)

En novembre 2020, le bail du site du Bourget arrivera à échéance et ne sera pas reconduit. Cette décision est à mettre en perspective avec le coût élevé de la location dudit site; le manquement à certaines obligations de sureté, de nécessaire règles de ségrégation d'activité aéronautiques avec l'activité industrielle de DFS (Dassault), d'inadéquation des services de l'aéroport avec la mise en œuvre des hélicoptères en mission à caractère opérationnel; et la non occupation d'une partie non négligeable des surfaces louées.

La DNGCD se trouve dans l'obligation de reloger les deux unités qui occupent actuellement le site: la BSAT (6 agents) - l'échelon technique de maintenance (3 agents).

Un travail de prospection a été mené ces derniers mois. Parmi les pistes envisagées jusqu'alors, le projet de re-localisation sur la commune de Margny-les-Compiègne semble la plus aboutie.

Cette alternative présente plusieurs avantages notoires :

- la proximité de la région parisienne
- l'implantation géographique nord de Paris qui satisfait la majorité du personnel concerné
- l'offre faite par l'agglomération de commune d'accueillir l'unité après travaux d'aménagement (900m2 de hangar et d'atelier - 400 m2 de bureaux, vestiaires et sanitaires) selon un principe de prise à bail de 6 ans reconductible au besoin
- Dans l'attention de cette solution pérenne, deux hypothèses sont à l'étude :
- l'installation de locaux provisoires du type pré-fabriqués et la location d'un hangar provisoire pour l'hélicoptère
- l'installation de l'unité dans les locaux actuellement en rénovation au sein de l'aérodrome avec location d'un hangar provisoire

Neufs agents sont actuellement concernés par ce projet de relogement. Outre ce déménagement, le renouvellement des moyens aériens de la BSAT par un hélicoptère de location avec maintenance intégrée pose la question de la pérennité de l'ET sur site.

La SDRH et la SDR ont été saisies pour la conformation du statut d'unités restructurées.

En revanche, l'Administration a confirmé aux OS que la restructuration n'est pas encore actée par la DG. Les conditions de transfert des personnels concernés sont à l'étude.

Les agents de l'ET qui ne souhaitent pas suivre, a priori, leur unité à Margny-les-Compiègne se verront proposer un accompagnement RH personnalisé.

Comme mentionné précédemment, une visite du site par le directeur de la DNGCD et une réunion avec le sous-préfet et les représentants de l'ARC doit avoir lieu le 28 février prochain. Celle-ci doit engager la validation, par le responsable de la politique immobilière de l'Oise, la solution sus-mentionnée.

Une fois cette expression validée, un dossier complet pour soumission à vote sera transmis aux OS.



L'Administration souhaiterait que le déménagement ait lieu en octobre 2020 au plus tard.

USD-FO a enfin rappelé que la pérennité de l'Unité de Dugny a été remise en question ces dernières années. Une précarité non négligeable à laquelle viendra s'ajouter celle des 24 premiers mois d'occupation dans des locaux temporaires si toutefois le déménagement à Margny-les-Compiègne venait à être acté.

Présentation du budget 2020

FIN1 a notifié au RBOP le budget alloué à la DNGCD au titre de l'année 2020 :

- 32 329 486 euros en AE
- 31 853 633 euros en CP

Cette allocation de budget est conforme aux attentes de la Direction.

Il convient par ailleurs de noter que le demi-exercice 2019 fait apparaître un montant de restes à payer important qui s'élève à 6 982 391 euros. Ce montant représente le différentiel entre les AE et les CP engagés sur 2019.

Deux phénomènes expliquent l'ampleur des restes à payer :

- la création du BOP en milieu d'année et les abonnements successifs qui ont été obtenus sur le second semestre 2019 et qui ont conduit à des engagements tardifs qui n'ont pas permis la constatation des services faits avant la fin de l'exercice budgétaire
- l'allongement conséquent des délais d'approvisionnement / acheminement / constatation de la conformité des pièces afférents à certaines commandes du secteur aérien

L'administration entend éponger cette dette sur l'exercice en cours idéalement ou lisser ce remboursement sur les exercices à venir.

La ventilation des budgets est conforme à ce qui avait été annoncé en 2019, soit :

Fonctionnement : 5 953 633 euros

Moyens aériens : 19 840 000 euros

Moyens navals : 6 060 000 euros

Présentation du catalogue de formations 2020 et du bilan 2019 des formations professionnelles

L'Administration a invité les OS à lui faire part de leurs remarques notamment si ces dernières étaient amenées à déceler des écueils en matière de formations obligatoires non inscrites dans ledit catalogue que l'administration veut plastique et perfectible.

Par ailleurs, l'Administration a rappelé que tout agent est en droit de faire remonter VH ses besoins en matière de FP.

Les premiers échanges entre l'Administration et les OS ont permis de conclure à la nécessité de



mettre en place un 13ème ATELIER dédié aux chefs d'unité et à leurs adjoints.

Il a par ailleurs été confirmé que tous les agents du CODM d'Antilles-Guyane suivraient les mêmes formations, qu'ils soient ou non nouvellement intégrés.

USD-FO a enfin fait part d'une position qu'elle défend depuis de nombreuses années : les cadre A amenés à gérer les unités devraient être issus du corps des douaniers.

Présentation des axes de contrôle interne 2020

A l'occasion de ce CT, l'Administration a présenté le plan local de maîtrise des risques 2020 de la DNGCD. Ce plan de contrôle porte sur l'intégralité des processus auparavant classifiés sous les différents termes de contrôle interne comptable (CIC), contrôle interne en surveillance (CIS) ou encore contrôle interne de l'exécution du service (CES).

L'objectif pour 2020 est d'harmoniser les pratiques du contrôle interne et de produire une analyse des risques directionnelles, d'en effectuer un suivi quantitatif et qualitatif ainsi qu'un bilan annuel.

La cellule maîtrise des risques du bureau réseau 1 de la DG définit pour l'année les processus à forts enjeux financiers et / ou à forts risques à contrôler obligatoirement, ainsi que que le niveau de contrôle requis (normal ou renforcé).

Ainsi, les processus nationaux qui concernent la DNGCD sont :

- la gestion des recettes douanières
- les compensations exceptionnelles
- la sécurisation des locaux et des biens douaniers
- la retenue douanière
- le nouvel état « Heures de nuit, Dimanches et Jours Fériés
- l'armement individuel et collectif des unités

La DG permet également l'ajout de thèmes d'initiative libre qui viennent répondre à un risque identifié localement. Pour 2020, quatre thèmes additionnels sont programmés :

- la gestion des stocks aéronautiques
- les procédures de réforme
- la gestion des cartes achats
- le suivi, la fiabilisation et la fluidité de la chaîne contentieuse

L'Administration a souligné :

- que le contrôle interne 2020 n'a pas vocation à alourdir les tâches qui incombent déjà aux unités mais plutôt à pourvoir à une harmonisation des pratiques entre façades
- que les figures imposées par la DG en matière de contrôle interne devront être impérativement respectées



- qu'une appréciation de l'application du plan de maîtrise des risques aura lieu fin 2020
- qu'un à deux agents seront prochainement désignés sur chaque façade et chargés d'assurer la gestion des badges de la DGAC, actuellement entre les mains de la DG

Présentation du calendrier des ateliers de travail du 1er semestre 2020

Revendication USD-FO

USD-FO a demandé à l'Administration de bien vouloir s'expliquer sur l'organisation et le fonctionnement des Ateliers de Travail, arguant du fait que leur tenue, composition et finalité restaient floues.

Décision Administration

Les AT doivent être envisagés comme des forums de professionnels.

Ils sont animés, selon les thématiques, par un ou plusieurs cadres de l'EM.

En amont des AT (au nombre de 13), l'EM appelle chaque SGCD à lui fournir une liste de d'agents qu'il estime les plus à même d'y participer. Les SGCD procèdent à ce choix dans l'optique de pourvoir à la mise en place d'AT professionnalisés les plus représentatifs possibles. Ces AT sont une étape indispensable qui doivent permettre d'établir un constat partagé de la situation de la DNGCD. Ce faisant, des Groupes de Travail (GT) seront convoqués, a posteriori, pour entériner les solutions à apporter aux problématiques identifiées lors des AT. Les OS seront associées à ces GT.

Les AT, dans leur phase initiale, réunissent un nombre limité de participants. Ils seront ouverts à l'extérieur dans leurs futures constitutions.

L'Administration :

- s'est engagée à communiquer le calendrier desdits AT avec un préavis suffisamment conséquent afin que tous puissent s'organiser de manière optimale.
- a rappelé que la plasticité est une notion centrale et essentielle qui doit gouverner ces AT
- a rappelé que cette méthode de travail consensuel a longtemps été en vigueur à la DG - la mise en place de groupe de « sachants » a pour but d'éviter une centralisation systématique des dossiers structurants au sein de l'EM
- a accepté la proposition d'ouverture d'une boîte mail - boîte à idées permettant à tout agent de faire remonter ses suggestions en la matière

USD-FO a approuvé le principe de l'AT mis en place par l'administration. USD-FO a en outre rappelé que le rôle des OS est aussi de pourvoir à la diffusion de toute information jugée utile mais aussi d'oeuvrer à la mobilisation d'experts.

USD-FO a donc suggéré à l'Administration d'associer les OS en amont des AT.



Ci-après, les thématiques des AT qui seront abordées au cours du premier semestre 2020 :

plongeurs - formations marins groupes I à IV - Missions instruction cadre - Fonction d'officier aérien, maritime et état-major - traitement de l'information maritime / renseignement maritime - contrôle interne - maintenance aérienne

infra, les perspectives en matière d'AT pour le second semestre 2020 :

innovation technologique - indicateurs - parcours de carrière - aspects indemnitaires - BSN

Contamination de deux vedettes GC au chrome 6

Le CT a été l'occasion de faire le point sur la découverte de chrome 6 sur deux de nos vedettes GC :

- l'ancienne vedette de Pointe-à-Pitre présente des marbrures (traces) de chrome 6 sur le coton tige appliqué à plusieurs éléments de façon appuyé ;
- la VGC de St Martin présente des traces de chrome 6 sur la boulonnerie des pots d'échappement - un rapport d'expertise devrait être transmis à la DNGCD sous peu.

Dans l'attente de ces résultats qui détermineront les mesures correctrices à prendre, le principe de précaution a primé : les vedettes ont été arrêtées; tout accès à la salle des machines ne peut se faire d'en tenue dédiée.

Pour USD-FO, SNCD :

Les titulaires et suppléants, Thierry SAUR et Claire DENIS

Experts : Guy-Eric IMBERT, Stéphane REINHARDT

Nos prochains rendez-vous :

11 mars : première réunion du CHSCTS DNGCD

vos représentants Claire DENIS (titulaire) et Stéphane REINHARDT (suppléant)

12 mars : re-convocation du CT DNGCD



SD FO Douanes
46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS
! : 09 63 43 59 87 (SNCD-FO) - 01 47.70.31.21 (SND-FO)
Adresses mails : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr - fodouanes@gmx.com
Sites Internet : www.sncd.info - www.fodouanes.fr

